

L'art et la culture : une chance pour la nouvelle région !

Questions du Collectif du 20 janvier ¹aux candidats

à l'élection régionale de l'ACAL du 6 et 13 décembre 2015.

Dans quelques semaines, les trois régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine vont fusionner pour devenir une grande région. La Loi NOTRe en a défini les contours. Mais quelques questions demeurent sans réponse.

Dans ces trois régions, la ressource artistique représente une véritable richesse pour les citoyens qui y vivent et pour ceux qui les visitent. De nombreux artistes y résident et y travaillent, en lien avec les différents réseaux de production et diffusion, régionaux, nationaux comme internationaux. De nombreuses manifestations de type festival apportent une couleur unique au Grand-Est sur le plan européen. Ainsi, l'ensemble des acteurs de cette activité artistique singulière (de la marionnette à la musique contemporaine, via la danse contemporaine et toutes formes de théâtre) affirme une ambition à même de renforcer une position centrale qu'il convient de mieux considérer.

Le secteur d'activité reste cependant très fragile, comme en témoignent, par exemple, la diminution de certains crédits pour plusieurs lieux ou la disparition inquiétante de compagnies du paysage artistique régional, conséquence immédiate de la perte de dotations. Notons encore la faiblesse de certains territoires en termes de structures de production ou d'accueil malgré la présence de nombreuses institutions nationales plutôt concentrées sur les grands pôles urbains.

Depuis quelques mois, l'ensemble des professionnels de la création artistique se réunissent très régulièrement pour réfléchir à un schéma de développement de ce secteur à Nancy, Metz, Strasbourg et bientôt Chaumont ou Reims.

Nous avons défini un certain nombre de paradigmes dans un manifeste paru en janvier 2015², qui réaffirme notamment l'idée d'un service public fort au service des citoyens par une volonté collective et républicaine.

Nous pensons que les pratiques artistiques peuvent constituer une véritable chance pour le développement social, éducatif et culturel de ce nouvel espace institutionnel, et cela au-delà des enjeux purement économiques. Cela nécessitera la mise en œuvre d'une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la création artistique et de sa diffusion sur le territoire et au-delà.

Aujourd'hui, nous souhaitons interroger votre projet politique sur un certain nombre de points précis.

1- La Loi NOTRe prévoit pour les nouvelles régions une compétence culturelle partagée entre les différentes institutions, de l'Etat aux Collectivités locales. Prévoyez-vous la mise en œuvre d'un service culture indépendant, doté significativement de professionnels compétents dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de l'audiovisuel et des métiers du livre, et présent sur l'ensemble du territoire ? Envisagez-vous la création d'un outil, type agence, pour accompagner les projets des artistes et des lieux de diffusion et de création, développer de la ressource afin de dynamiser le secteur ?

2- Pour 2016, les budgets des trois régions actuelles ont été préservés à hauteur de 80%. Nous savons que, pour développer le secteur et garantir ne serait-ce qu'une équité territoriale, les budgets actuels sont largement insuffisants. Qu'envisagez-vous en terme budgétaire pour les années à venir ?

¹Créé en janvier 2015 à Nancy, le *Collectif du 20 janvier* réunit plus de 200 professionnels artistes et techniciens, travaillant dans les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, ainsi que des citoyens. Le mouvement est soutenu par les syndicats Syndeac, SNSP, Synavi, Sud, Profedim ainsi que par plusieurs organisations professionnelles.

²<http://loeildelabaleine.wordpress.com/>

3- Nous observons que les modèles d'accompagnement, des collectivités comme de l'état, tendent à faire primer de façon excessive les questions entrepreneuriales des structures au détriment des projets qu'elles portent. C'est pourtant ceux-ci qui déterminent ontologiquement leur activité, échappant aux canons de gouvernance économique générale. S'en suivent les questions politiques majeures d'indépendance de création comme de programmation, dont on constate la dégradation. Nous avons recensé les dispositifs mis en place au fil des années par chaque région. Il faudra optimiser leurs assemblages, fusions et (re)déploiements afin de construire une politique au service des œuvres dans la diversité de leurs formes, de leurs adresses et de leurs modalités de production et de diffusion. Dans tous les cas, il convient de développer une politique de réflexion commune en la matière consistant à tirer parti du meilleur de ces dispositifs dans leurs évolutions. Quel est votre projet de politique culturelle en la matière ?

4- Jusqu'à présent, les politiques culturelles ont été plus ou moins définies dans une démarche de co-construction avec les professionnels. Cette méthodologie a démontré, notamment en Lorraine, son bien-fondé et a abouti à la création de dispositifs pertinents et efficaces. Nous demandons, dès la nouvelle assemblée régionale installée, la création d'une conférence régionale des arts et de la culture réunissant l'Etat, la nouvelle région et les professionnels des arts et de la culture. Quelle est votre position sur ce point ?

5- Notre analyse fait état d'un risque de désertification de l'offre artistique sur certains territoires, en particulier ruraux et intermédiaires. Quelle sera votre politique permettant de garantir l'équité d'une offre artistique sur tous les territoires ?

6- Le nouveau schéma territorial va redéfinir les niveaux d'intervention publique. Aujourd'hui, le projet de nombreux lieux culturels et artistiques reposent sur un principe de mise en commun de responsabilité au travers de conventions multipartites et pluriannuelles. Dans le secteur de l'art et de la culture, comment envisagez-vous de conduire le partenariat avec l'Etat (en particulier les DRACs), les départements, les intercommunalités et les métropoles ?

7- L'emploi est aujourd'hui devenu un enjeu de société primordial. Le secteur dans lequel nous œuvrons peut véritablement générer de l'emploi, en particulier dans les compagnies et les lieux culturels, si une véritable dynamisation de projet est mise en œuvre dans les années qui viennent. Les emplois peuvent être diversifiés : artistiques, mais aussi techniques, administratifs, d'accueil, etc... Quelle place entendez-vous réserver au champ culturel dans le futur plan de développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle ?

8- Comme dans tout secteur, la formation professionnelle est essentielle pour garantir une qualité du travail effectué. Aujourd'hui, bien que certaines initiatives se prennent, le secteur culturel et artistique est assez absent du schéma de développement de la formation professionnelle. Pour autant, la nouvelle région bénéficiera de nombreux atouts dans le domaine de l'enseignement artistique, en particulier l'Ecole du Théâtre National de Strasbourg, l'ESNAM à Charleville-Mézières, l'Ecole des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne, ainsi que plusieurs écoles d'art de grande qualité. Quelles dispositions envisagez-vous dans ce cadre ?

9- Notre nouvelle région bénéficiera d'une richesse sans égale au regard de sa situation géographique. Transfrontalière avec 4 pays, elle sera aussi située au carrefour de l'Europe de l'ouest. Cette nouvelle donne constitue pour la création artistique et les artistes de la région des perspectives de développement presque illimitées. De futures initiatives de partenariat avec nos voisins proches, mais aussi avec l'ensemble de l'Europe devront être accompagnées. Aujourd'hui, les dispositifs européens sont peu utilisés du fait de leur complexité et du manque d'accompagnement par des personnes compétentes et bien informées. Il convient d'être ambitieux sur le sujet. Comment envisagez-vous les perspectives d'un tel développement ?

Nous serons particulièrement attentifs aux éléments que vous pourrez nous apporter sur ces neuf points lors de notre prochain rendez-vous.

Contact : appeldu20janvier2015@gmail.com